COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

ASA LOZERE 2026 RALLYE de BAGNOLS les BAINS

DECISION N° 2
DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

A la suite de la sortie de route du concurrent N° 119 dans l'ES 3, les Commissaires Sportifs ont attribué aux concurrents bloqués sur l'incident les temps forfaitaires suivants, leur paraissant comme les plus équitables au sens de l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes :

N° 120 : 4:50.8

N° 129 : 4:35.2

Président

Fabien ZYCH

Membres

Jean François PASCAL

Claude MARY